

Le Lavandou

Mairie

Le 2 mai 2022,

VILLAGE VACANCES LA GRANDE BASTIDE
Madame Marie Cécile PELLON
354 Avenue de la Grande Bastide
83980 LE LAVANDOU

SERVICES TECHNIQUES
2022/05/02 – GB/HC/FD/AB

Objet : Notification du procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Toulon
RAR 1A 189 551 6657 3

Référence : Visite de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Toulon en date du 28 avril 2022

Madame,

Suite à la visite périodique par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Toulon en date du 28 avril 2022, je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de cette commission assorti d'un avis favorable.

Je vous saurais gré de bien vouloir respecter les prescriptions stipulées dans le procès-verbal ci-joint.

Conformément à l'article GE 4 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public, je vous informe que votre établissement sera visité par cette commission en avril 2027.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

G. Bernardi
Gil BERNARDI

Maire du Lavandou

Ampliation : PV de la commission de sécurité

Département du Var

PROCÈS-VERBAL
de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de TOULON

Séance du 28 avril 2022

ÉTABLISSEMENT CONCERNE

Désignation	Village Vacances La Grande Bastide	
Adresse	Accès Vvf La Grande Bastide * 83980 Le Lavandou	
Classement	Type : N (Restaurant)	Catégorie : 3ème
Activité secondaire :	L, R (Salle polyvalente non visée par le Type X (salle polyvalente qui n'a pas une destination unique), Centre de vacances)	

NATURE DE L'INTERVENTION

Rédacteur	Lieutenant José TESTANIERE
Événement	visite périodique du 07 avril 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

MEMBRES PERMANENTS	NOM	FONCTION
Le Président	Monsieur Jean-François CARRIE	Chef de service sécurité des ERP
Le Maire ou son représentant	Monsieur Philippe GRANDVEAUD	Conseiller municipal délégué
Le représentant du DDSIS	Capitaine Marc OZERAY	Préventionniste
Le représentant de la DDTM	Monsieur Guillaume DAMOND	DDTM du VAR



EFFECTIF DES PERSONNES REÇUES			CLASSEMENT	
Public	288	Dont hébergés :	Type	N
Personnel	30		Activité secondaire	L, R
TOTAL	318		Catégorie	3ème

INTRODUCTION

La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de TOULON est réunie pour émettre un avis suite à la visite périodique de l'établissement dénommé **Village Vacances La Grande Bastide**, commune de **LE LAVANDOU**.

Le groupe de visite a proposé un avis FAVORABLE.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS - VISITE ÉTABLISSEMENT

Déclaration de non réalisation de travaux depuis le dernier passage de la commission, établie par le représentant du chef d'établissement.	Direction	07/04/2022
Registre de sécurité	Direction	07/04/2022
Appareils de cuisson : relevé de vérification	ETD	15/03/2022
Citerne de gaz : attestation de conformité triennale	Antargaz	27/05/2021
Électricité : relevé de vérification	Socotec	29/04/2021
Exercice d'évacuation	Scutum incendie	27/04/2021
Extincteurs : relevé de vérification	Scutum incendie	27/04/2021
Formation des personnels à l'utilisation du SSI	Scutum incendie (11 personnes)	27/04/2021
Gaz combustibles : relevé de vérification	Socotec	29/04/2021
Hotte : attestation de nettoyage du circuit d'extraction	Technivap	03/03/2022
SSI : relevé de vérification	Scutum incendie	27/04/2021
SSI : RVRE triennal	Socotec	04/06/2020

TEXTES APPLICABLES

Code de la construction et de l'habitation

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées

Arrêté du 5 février 2007 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type L)

Arrêté du 21 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type N)

Arrêté du 4 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type R)

Tous textes, normes et DTU en vigueur

La construction et les divers aménagements devront répondre en tous points aux textes précités.

Les constructeurs et installateurs sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont réalisés en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

Le contrôle exercé par l'administration ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement (Article R. 143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation).

ESSAIS RÉALISÉS

Salle POLYVALENTE

Alarme : (SSI sous AES et configuration sono)

- affichage défaut secteur ;
- action sur un DM situé dans la salle ;
- remise en lumière de la salle, arrêt du programme en cours ;
- diffusion du signal sonore d'évacuation audible en tous points de l'établissement.

Essais éclairage de sécurité :

- coupure sur tableau TGBT, mise en fonction des BAES/Ambiance ;

Issues de secours :

- ouverture complète ;

Bâtiment PRINCIPAL

- coupure électrique sur tableau TGBT, mise en fonction des BAES/ambiance.

Issues de secours :

- ouverture complète.

PRESCRIPTIONS

Numéros		Textes - Articles
1	Déposer une demande d'autorisation de travaux pour avis de la commission de sécurité avant tout aménagement de locaux.	C.C.H. - R 123-22, C.C.H. - L 111-8
2	Maintenir dans le temps la formation du personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie et la manœuvre des moyens de secours.	A. 25/06/80 - MS 48

RECOMMANDATIONS

Aucune

AVIS - ANALYSE DU RISQUE

La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de TOULON, suite à la visite périodique, émet un avis **FAVORABLE** à l'exploitation en présence du public de l'établissement dénommé **Village Vacances La Grande Bastide**, commune de **LE LAVANDOU**.

Nota : Le présent avis ne porte que sur la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Il ne préjuge pas de l'application de dispositions relevant d'autres réglementations.

**Pour le Préfet et par délégation,
pour la Directrice départementale de
la protection des populations,
le chef de service sécurité des
E.R.P.,**



Jean-François CARRIÉ

RENSEIGNEMENTS LIÉS À L'E.R.P

Village Vacances La Grande Bastide

Commune de LE LAVANDOU

HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Exploitant : PELLON	Tél. : 04 94 71 12 51
	Courriel :
Directeur :	Tél. :
	Courriel :

AT 083 070 16 H0014 réceptionné le 28 /04/2017 AVIS FAVORABLE
objet: extension du bâtiment principal et remplacement du SSI existant

DÉROGATION ACCORDÉE

Néant

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est composé de plusieurs bâtiments isolés entre eux au sens de la réglementation incendie. Ils sont implantés à proximité de la ZAC du batailler. Ils sont accessibles à partir de la grande bastide - plaine du batailler

DESCRIPTIF du BÂTIMENT : principal

Forme géométrique : En forme de U

Type de construction : Traditionnelle

Nombre de niveaux : 1 (simple RDC)

SF structures principales : Non connues

SF charpente : Non connue

Isolement/au tiers : Obtenu par la distance

Emprise au sol : Non connue

Façades accessibles / Voies : 2 façades accessibles (façade sud et nord)

Distribution intérieure : Non connue, cloisonnement traditionnel certainement

Locaux à risques importants : Néant

Locaux à risques moyens : Cuisines + annexes / réserves

Chauffage, climatisation, énergie : Chauffage électrique

Désenfumage : DF naturel dans la salle du restaurant par exutoires

Eclairage de sécurité : BAES

Protection de personnes handicapées : Voir prescription

Ascenseurs : Néant

Escaliers : Néant

SSI, alarme, SSI : SSI de catégorie A avec alarme de type 1 (détection installée dans le plénum) installé dans la salle bien être

Alerte : TPH urbain

Moyens de secours : Extincteurs à eau pulvérisée + extincteurs appropriés aux risques

Service de sécurité incendie : Personnel de l'établissement

Défense extérieure contre l'incendie : PI normalisé existant N° 70 à moins de 100m (débit 100m3/heure)

DESCRIPTIF SUCCINT par NIVEAU du HAUT VERS le BAS :

RDC : disposant d'un accueil, d'un bar et de la salle de restauration

Ce bâtiment est susceptible de recevoir la totalité des personnes présentes sur le site, à savoir 288 personnes au titre du public (car 288 lits) + 30 personnels = 318 personnes

DESCRIPTIF du BÂTIMENT : salle polyvalente

Forme géométrique : Rectangulaire

Type de construction : Traditionnelle

Nombre de niveaux : 1 (simple RDC)

SF structures principales : Non connues

SF charpente : Non connue

Isolement/au tiers : Obtenu par la distance

Emprise au sol : Non connue

Façades accessibles / Voies : 2 (façade sud et façade nord)

Distribution intérieure : Cloisons amovibles sans résistance au feu

Locaux à risques importants : Néant

Locaux à risques moyens : Réserves / local costumes

Chauffage, climatisation, énergie : Chauffage électrique

Désenfumage : Néant

Eclairage de sécurité : BAES

Protection de personnes handicapées : Voir prescription

Ascenseurs : Néant

Escaliers : Néant

SSI, alarme : SSI de catégorie A avec alarme de type 1 (détection installée dans le plénum) installé dans la salle bien être

Alerte : TPH urbain

Moyens de secours : Extincteurs à eau pulvérisée + extincteurs appropriés aux risques

Service de sécurité incendie : Personnel de l'établissement

Défense extérieure contre l'incendie : PI normalisé existant N° 70 à moins de 100 m (débit 100 m3/heure)

DESCRIPTIF SUCCINT par NIVEAU du HAUT VERS le BAS :

RDC : disposant d'une salle polyvalente + 1 local nurserie

Ce bâtiment est susceptible de recevoir la totalité des personnes présentes sur le site, à savoir 288 personnes au titre du public (car 288 lits) + 30 personnels = 318 personnes

LOCALISATION DES COUPURES D'ÉNERGIES

Gaz : à l'est du bâtiment cuisine

Électricité : coup de poing à l'accueil du bâtiment

Installation photovoltaïque :

Autre énergie : coupure ventilation à l'accueil du bâtiment

